



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

heures supplémentaires

Question écrite n° 97300

Texte de la question

M. Philippe Morenvillier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il souhaiterait connaître le bilan pour l'année 2010 du dispositif heures supplémentaires pour la région Lorraine et les quatre départements lorrains.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative au bilan pour l'année 2010 du dispositif des heures supplémentaires pour la région Lorraine et les quatre départements lorrains. Au quatrième trimestre 2010, toutes les régions métropolitaines ont enregistré une augmentation annuelle du volume d'heures supplémentaires à l'exception de l'Île-de-France, qui a connu une baisse de 1,1 % sur un an. Les plus fortes hausses ont été observées en Corse (8,2 %), en Limousin (8,2 %) et en Pays de la Loire (6,8 %) alors que les régions Midi-Pyrénées (1,2 %), Haute-Normandie (0,7 %) et Basse-Normandie (1,4 %) ont connu des augmentations plus modérées. La région Lorraine a connu une augmentation de 2,8 %.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Morenvillier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97300

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13881

Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3672